

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PHASE 2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Réunion publique de présentation

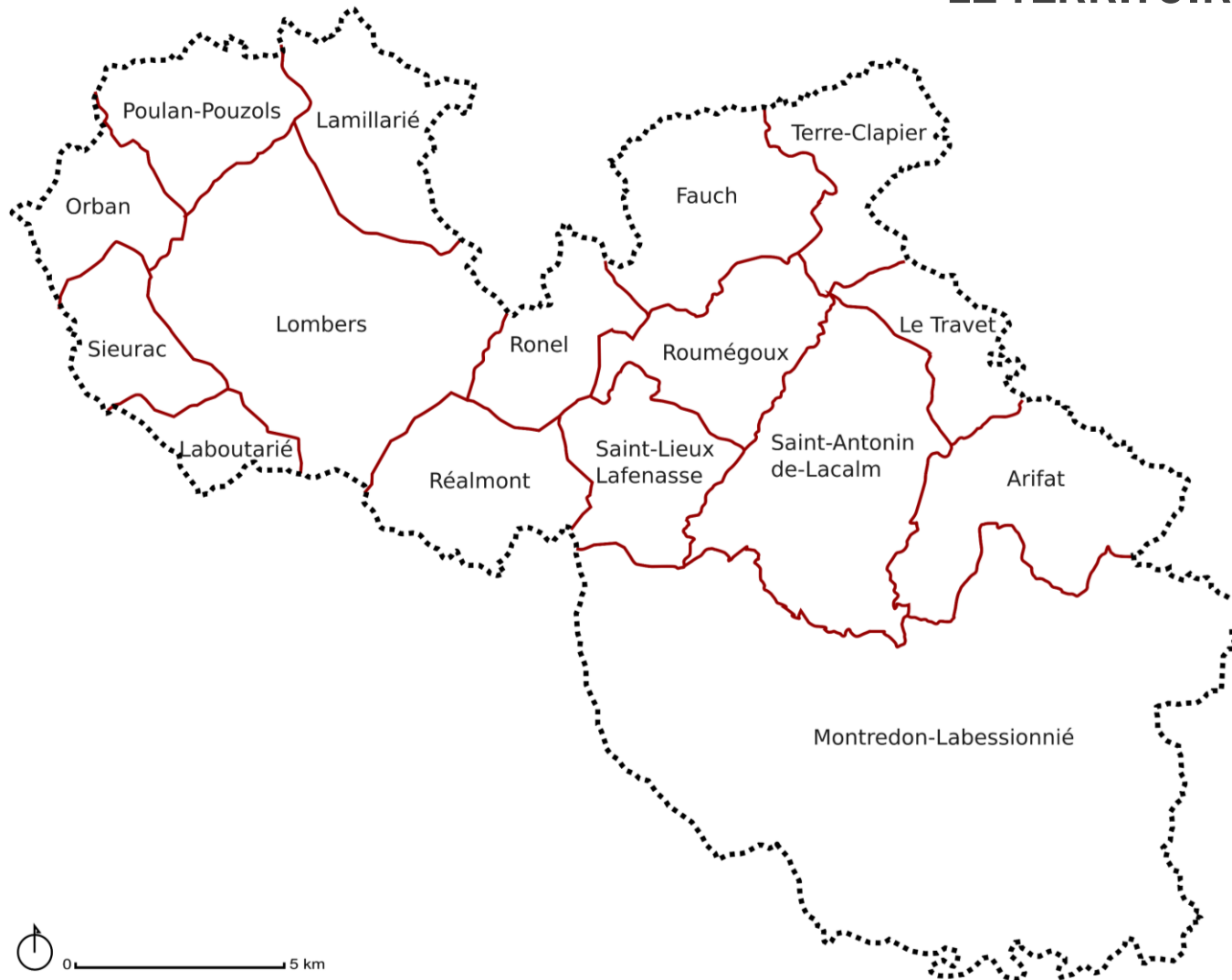


SOMMAIRE



- I. Introduction
- II. Méthodologie pour l'élaboration du PADD
- III. Présentation des trois grands axes du PADD
 - Axe 1 : Sauvegarder et valoriser les richesses du territoire
 - Axe 2 : Adapter le développement urbain aux particularités de la CCCT
 - Axe 3 : Penser l'attractivité future du territoire en valorisant et en développant l'existant

LE TERRITOIRE DE LA CCCT

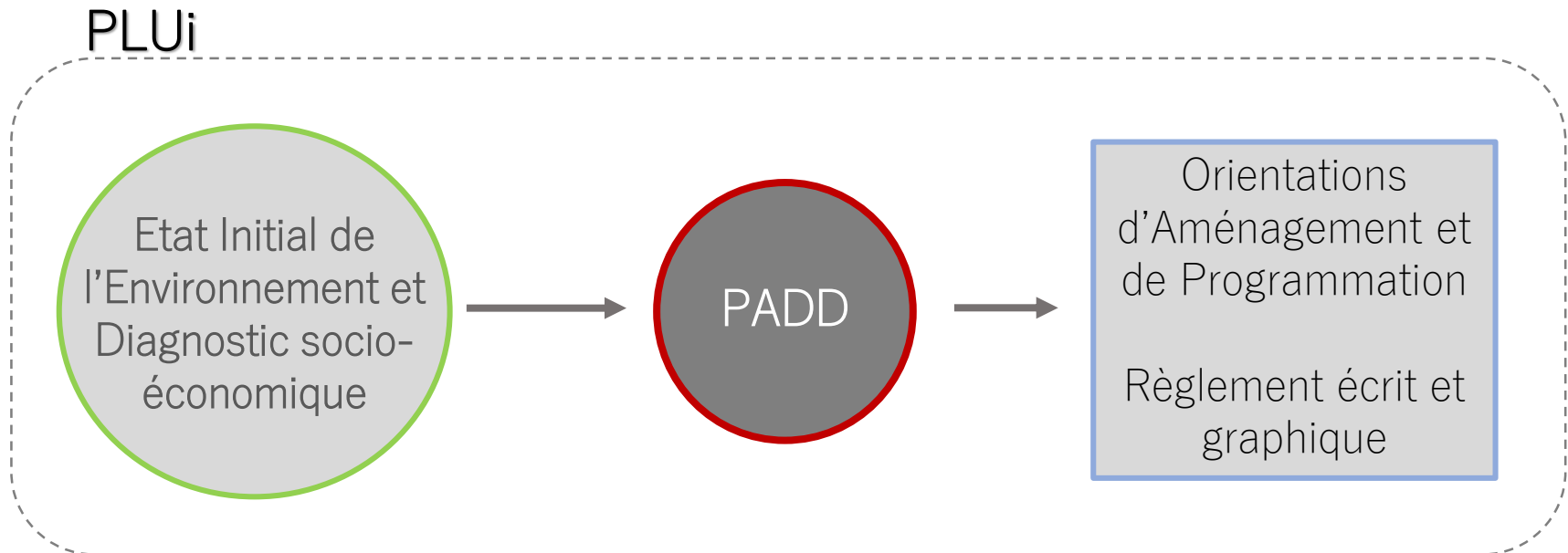


I. INTRODUCTION

Un document cadre dans la procédure d'élaboration du PLUi

Un document compatible avec le SCOT du Grand Albigeois

Un document qui marque une étape forte dans la procédure d'élaboration du PLUi



I. INTRODUCTION

Définir les orientations en matière d'aménagement et de développement de la CCCT

Un document regroupant des thématiques obligatoires



Aménagement de l'espace



Urbanisme



Equipements



Habitat



Transports et déplacements



Equipement commercial



Développement économique



Loisirs



Paysages



Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers



Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques



Développement des communications numériques et des réseaux d'énergies

II. METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION DU PADD

« Prospective 2030 » : les prémices du PADD

Sensibilisation des élus aux différentes thématiques du PADD



Visite de terrain à Réalmont pour sensibiliser les élus aux différents enjeux du PADD

II. METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION DU PADD

Atelier 1 : Echanges par groupes de travail sur les orientations futures



3 tables de travail autour de 3 thématiques :

- > Le socle du territoire
- > Le développement urbain
- > L'attractivité de la CCCT

II. METHODOLOGIE POUR L'ELABORATION DU PADD

Atelier 2 : Localisation des différentes orientations du PADD

- 3 groupes de travail autour de cartes de la CCCT
- Spatialisation des orientations du PADD au travers des différentes thématiques



AXE 1 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES RICHESSES DU TERRITOIRE

Des richesses naturelles à préserver

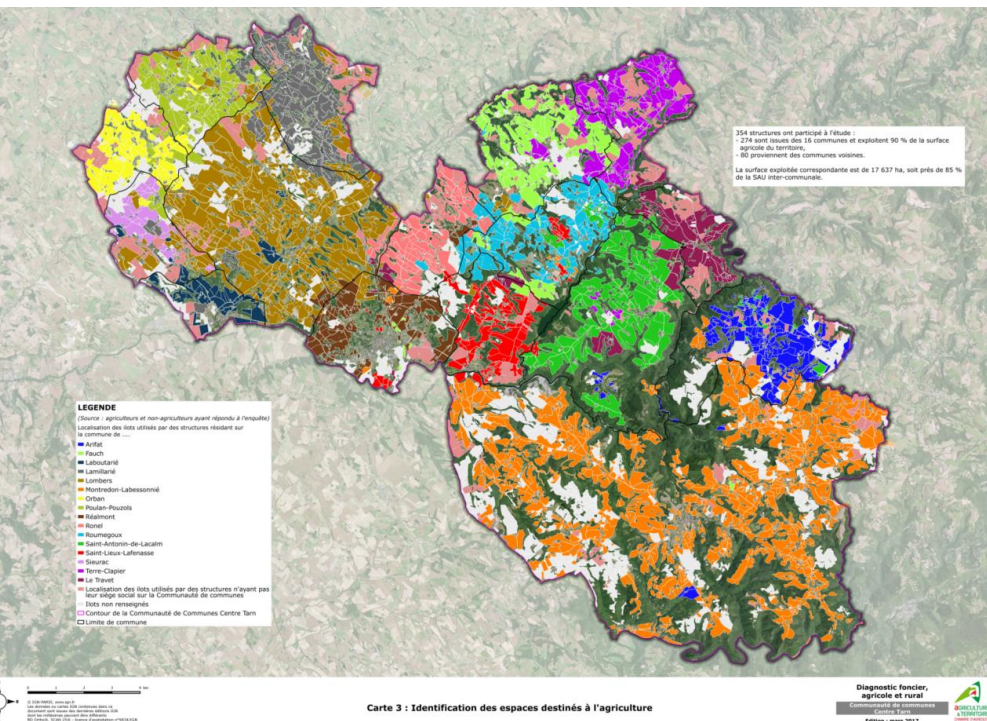
- > Préserver les espaces naturels et la biodiversité sur le territoire
- > Maintenir et conforter la trame verte et bleue
- > Gérer durablement la ressource en eau



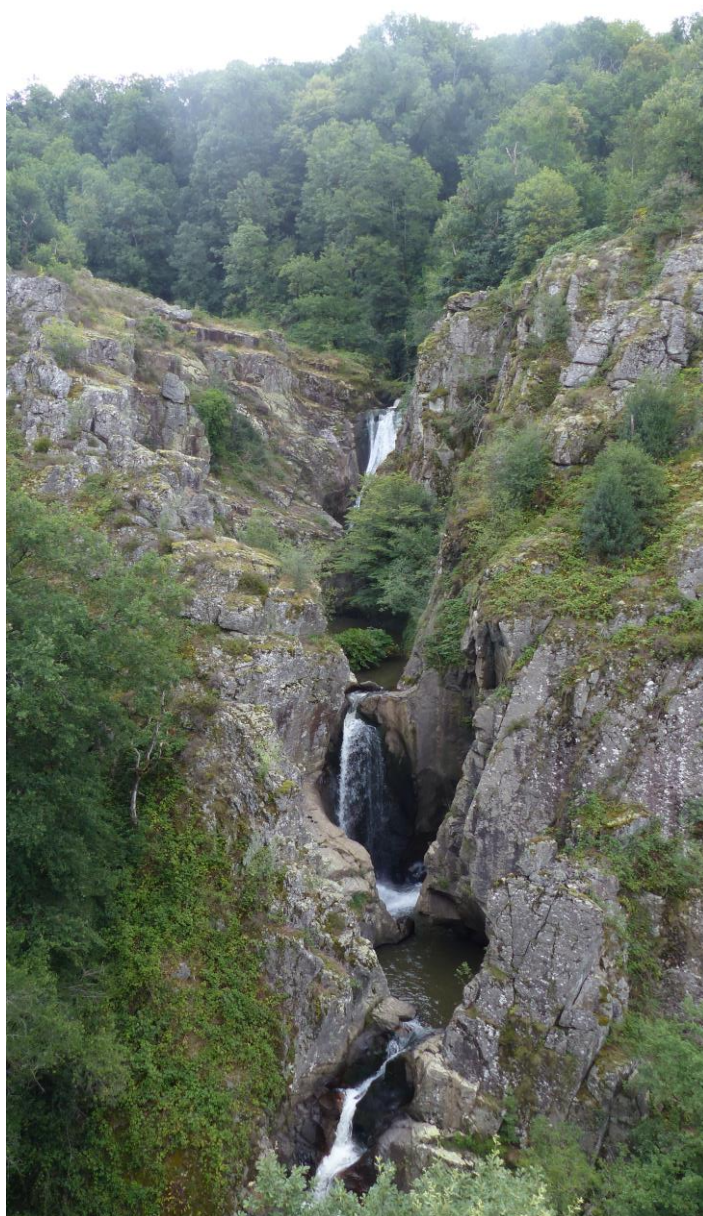
AXE 1 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES RICHESSES DU TERRITOIRE

Une ressource agricole à maintenir

> Maintenir l'agriculture et accompagner son évolution



Carte 3 : Identification des espaces destinés à l'agriculture

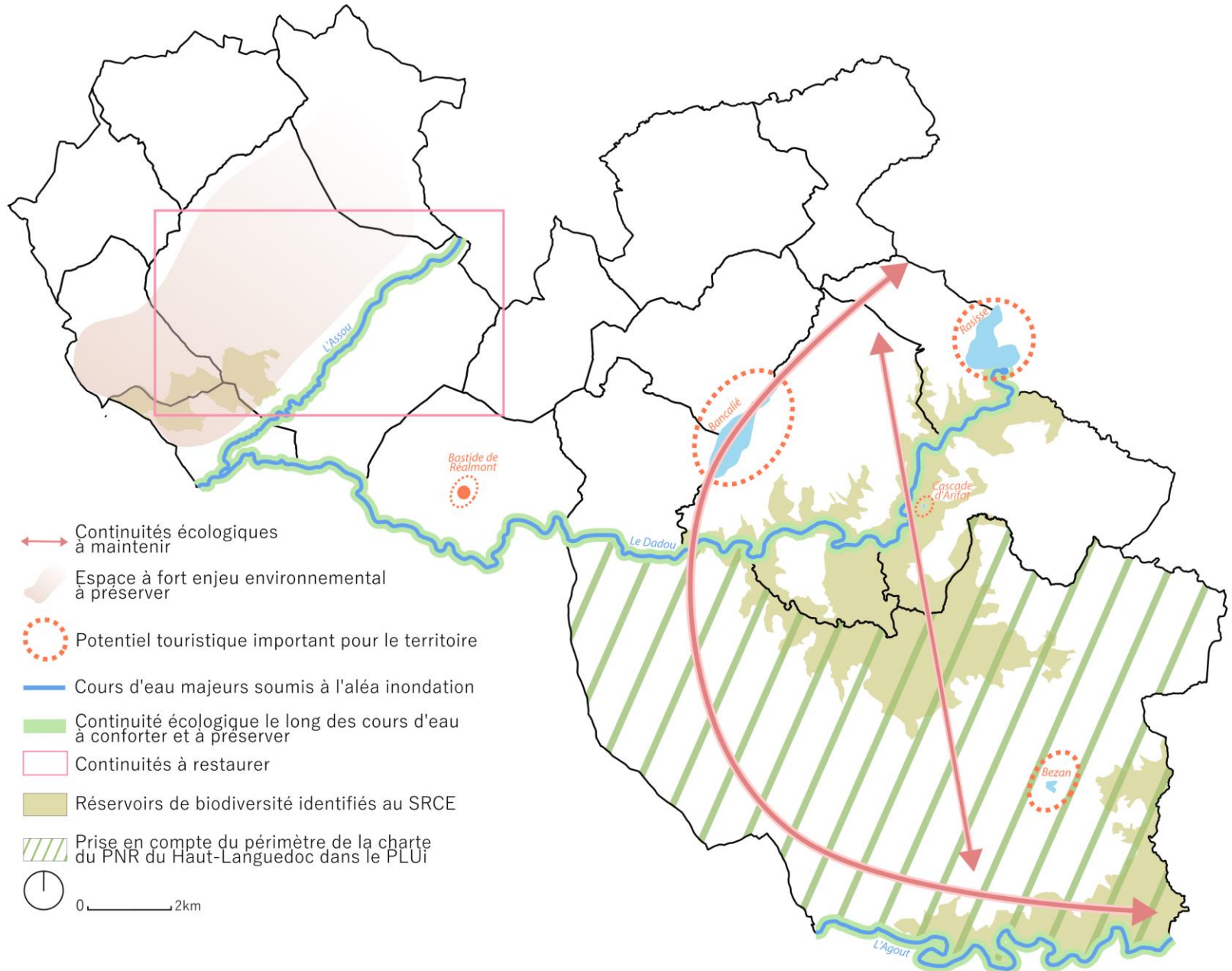











AXE 1 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES RICHESSES DU TERRITOIRE

Des atouts paysagers et patrimoniaux à mettre en valeur

- > Préserver les grands paysages
- > Identifier et préserver le patrimoine vernaculaire
- > Engager des projets autour des lieux et espaces clés du territoire





-  Continuités écologiques à maintenir
-  Espace à fort enjeu environnemental à préserver
-  Potentiel touristique important pour le territoire
-  Cours d'eau majeurs soumis à l'aléa inondation
-  Continuité écologique le long des cours d'eau à conforter et à préserver
-  Continuités à restaurer
-  Réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE
-  Prise en compte du périmètre de la charte du PNR du Haut-Languedoc dans le PLUI
-  0 — 2km



AXE 2 : ADAPTER LE DEVELOPPEMENT URBAIN AUX PARTICULARITES DE LA CCCT

Un développement modéré et adapté au territoire

- > Adapter l'offre de logements aux besoins des habitants
- > Modérer la consommation d'espace à l'horizon 2030
- > Densifier les zones urbaines existantes
- > Tenir compte des possibilités communales pour leur développement
- > Proposer de nouveaux services à la population
- > Favoriser la réhabilitation du bâti existant

+ 1500 logements
à 2030



AXE 2 : ADAPTER LE DEVELOPPEMENT URBAIN AUX PARTICULARITES DE LA CCCT

Un développement qualitatif et sécurisé pour la CCCT

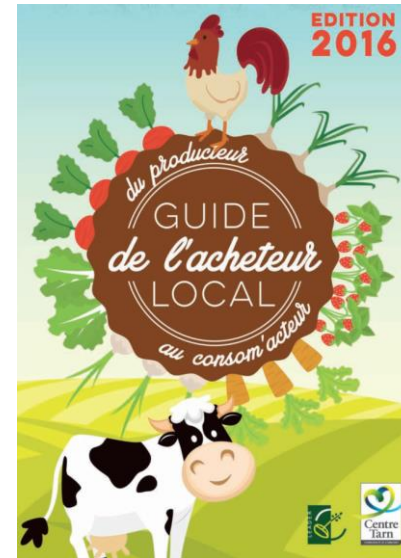


- > Requalifier les entrées de villes et dessiner les lisières urbaines
- > Restructurer les espaces publics en y réduisant l'impact de l'automobile
- > Requalifier et adapter l'offre en stationnement
- > Favoriser les mobilités douces
- > Prendre en compte les risques et nuisances



AXE 3 : PENSER L'ATTRACTIVITE FUTURE DU TERRITOIRE EN VALORISANT ET EN DEVELOPPANT L'EXISTANT

Valoriser les productions locales



- > Développer les circuits courts
- > Soutenir l'activité économique actuelle et encourager son accroissement
- > Valoriser l'offre touristique existante et encourager son développement sur le territoire
- > Mettre en œuvre le programme de desserte numérique du territoire

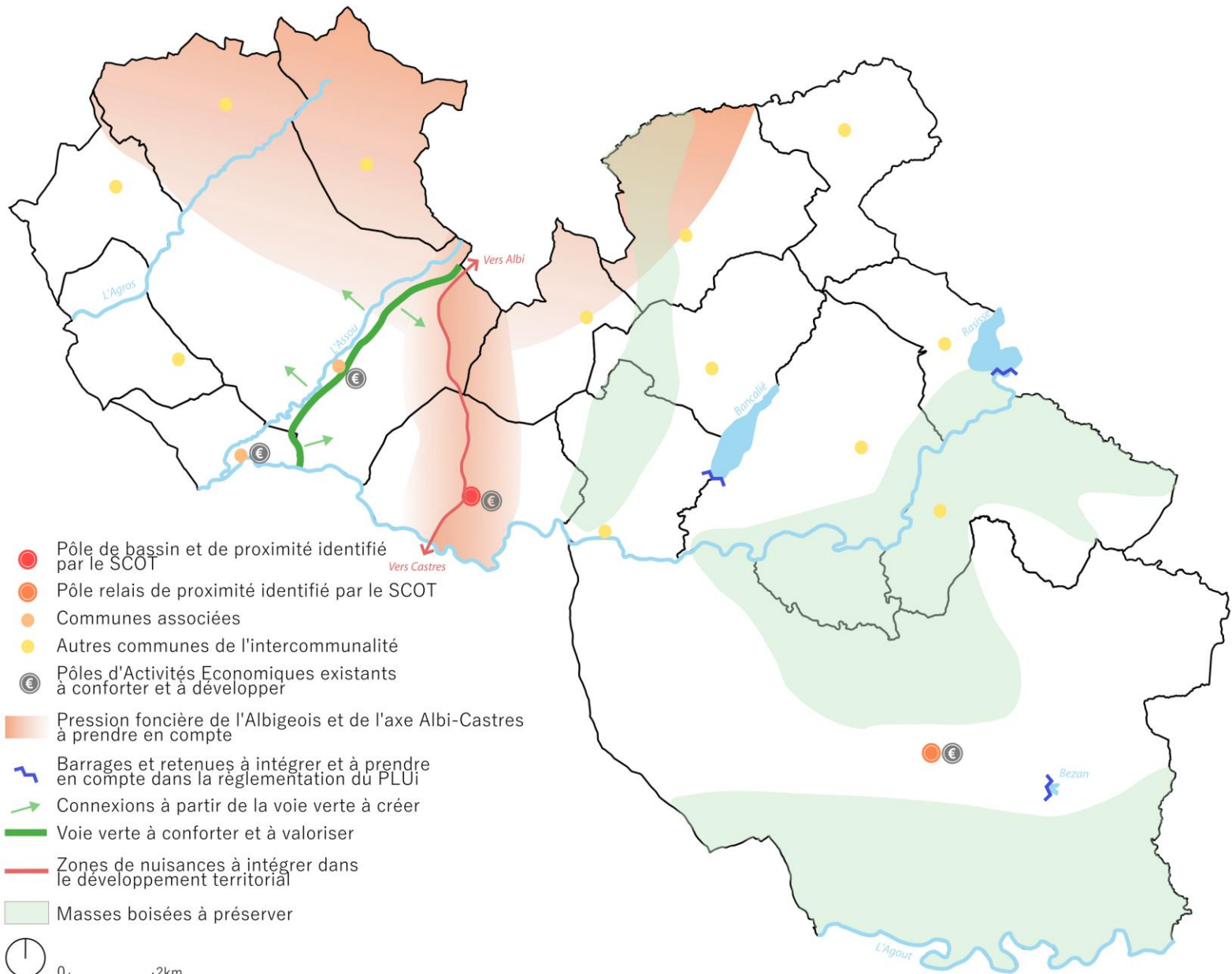
AXE 3 : PENSER L'ATTRACTIVITE FUTURE DU TERRITOIRE EN VALORISANT ET EN DEVELOPPANT L'EXISTANT



Développer le territoire sans compromettre ses atouts

- > Prendre en compte la présence de carrières sur le territoire
- > Soutenir la production locale d'énergies renouvelables dans un contexte de changement climatique







Merci de votre attention